

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.018

L'An deux Mille Onze, le 31 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25 janvier 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 25 janvier 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. LABIA, Mme SERRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Ouverture de crédits pour l'exercice 2011 (Section Investissement)

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

En application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. **Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.**

Pour permettre le commencement de travaux urgents dès le début de l'année, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2011.

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
2315 822	- Travaux Bld Garnier	+ 302 000 €	
2313 4142	- Travaux de peinture au Golf	+ 20 000 €	
2313 4143	- Travaux eau et assainissement au Centre Equestre	+ 100 000 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 422 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD